

N°29/15 – 25 juin 2012

Acquisition foncière : association syndicale de la résidence Maligan / commune de Pacé

Le rapporteur,

⇒ informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux accessibilité handicapés et de la piste cyclable avenue Le Goffic, la commune doit acquérir la parcelle cadastrée BD 338 d'une surface de 307 m² (issue de la division de la parcelle cadastrée BD 286) appartenant à l'association syndicale de la résidence Maligan ;

⇒ propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle au prix de l'euro symbolique.

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 7 mars 2012 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir la parcelle cadastrée BD 338 d'une surface de 307 m² (issue de la division de la parcelle cadastrée BD 286), appartenant à l'association syndicale de la résidence Maligan, au prix de l'euro symbolique ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité